

INTITULE DU POSTE

ENSAP BORDEAUX-2023-1421477-MCF VT form-paysage cat 2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maitresse de conférences / Ville et territoires, discipline géographie et paysage / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Nouvelle Aquitaine
Département	Gironde
Adresse	740 cours de la Libération – 33405 Talence

EMPLOYEUR – *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSAP Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs de la Métropole bordelaise et notamment les universités de Bordeaux (UBx) et de Bordeaux Montaigne (UBM).

L'ENSAP Bordeaux accueille actuellement plus de 1100 étudiants encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 49 titulaires) et 53 agents administratifs. Ses locaux offrent un cadre de travail agréable, comportant de larges espaces extérieurs et disposant d'équipements adaptés (ateliers, atelier maquette, atelier bois, salles informatiques, médiathèque...).

L'école est attentive à la réussite étudiante de tout milieu et de toute filière du secondaire, elle adhère au programme égalité des chances.

En matière de formation, elle dispense deux cursus complets permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'État et de paysagiste d'État (valant tous deux grade de master) qui ouvrent au doctorat en architecture et paysage, soutenus dans les écoles doctorales de l'établissement. En formation continue post master, elle délivre la HMONP et est co-accréditée avec l'université pour la délivrance de trois masters. En outre, elle a développé des coopérations transdisciplinaires avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

L'ENSAP Bordeaux propose une politique active de diffusion, en menant de nombreuses actions avec les acteurs du territoire (Arc-en-Rêve, 308 Maison de l'architecture) et par la mise en place de contenus sur divers médias public (télévision avec France 3, publications, médiathèque en ligne...). Elle participe aux grands événements culturels nationaux (Journées nationales de l'architecture) et du territoire (Festival international du film d'architecture et des aventures constructives).

Son ancrage territorial se traduit par plusieurs conventions avec les collectivités, la participation à des pôles de compétitivité.

A l'international, outre les accords de mobilité avec près de 60 écoles, l'ENSAP Bordeaux dispose d'un partenariat renforcé avec l'université de San Sébastian et l'université de Hanoï (Vietnam).

Inscrite dans un territoire dynamique l'ENSAP Bordeaux offre un environnement de travail et de partenariat particulièrement riche en opportunités.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

En matière de recherche, l'ENSAP Bordeaux dispose d'une activité structurée autour de 3 unités interdisciplinaires, adossées aux universités et servant de cadre à la formation doctorale :

L'UMR CNRS Passages (100 chercheurs dont 21 de l'ENSAP Bordeaux), dont elle assure la co-tutelle, porte sur la reconfiguration des spatialités à l'épreuve des changements globaux. Cette UMR est liée à l'école doctorale 480 « Bordeaux Montaigne Humanités », et contribue à la formation des docteurs dans la mention « architecture et paysage»

Le laboratoire PAVE (11 chercheurs ENSAP Bordeaux), associé à l'UMR CNRS Centre Émile Durkheim, porte sur l'approche sociale et culturelle des mutations métropolitaines. Ce laboratoire est lié à l'école doctorale SP2, et contribue à la formation de docteur dans la mention « sociologie », option « architecture ».

L'unité GRECCAU (10 chercheurs ENSAP Bordeaux), en cours d'association avec l'UMR CNRS I2M, porte sur la maîtrise des ambiances et du confort. Ouverte sur le département de physique et d'ingénierie de l'Université de Bordeaux, il contribue à la formation de docteurs dans ces disciplines.

Plus d'informations sur www.bordeaux.archi.fr

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

La formation paysage de l'ENSAP Bordeaux a placé au cœur de son projet pédagogique la volonté de faire de la formation un lieu d'innovation, de fermentation et d'expérimentation. La place importante donnée aux apports théoriques et aux exercices développant la capacité d'engagement de l'étudiant — son aptitude à se construire une pensée critique et à se positionner, en théorie et en pratique— répond à cet objectif, tout comme la conception des exercices de projet de paysage, qui explorent de bout en bout, et par-delà les terrains balisés, le spectre des pratiques paysagistes. Il est attendu du maître de conférences qu'il fasse vivre ce projet, central pour la formation. Il le fera en construisant par ces interventions les liens qui doivent unir une pédagogie de terrain, des apprentissages interdisciplinaires et disciplinaires et une pratique professionnelle diversifiée.

Ce maître de conférences enseignera dans la formation paysage de l'ENSAP Bordeaux, dont le cursus se déploie sur cinq années, structurées en deux cycles, et conduit au diplôme d'État de paysagiste (DEP). Il devra en participer activement aux enseignements relevant de l'écologie, des milieux vivants et des paysages végétaux et prendre en charge leur coordination. Il pourra également être amené à participer aux enseignements de projet de paysage de l'UE 1 TPPP, en privilégiant un apprentissage par le faire et en mettant les étudiants en situation d'expérimenter un processus de projet dans lequel le végétal et les écosystèmes ont une place importante. Dans ce contexte, ce maître de conférences développera une démarche pédagogique visant à se positionner par rapport aux enjeux contemporains de biodiversité et de transition écologique.

Ce maître de conférences aura pour charge pédagogique principale de coordonner et de participer, dans les cycles CPEP et DEP aux enseignements « naturalistes » répartis dans les Unités d'Enseignement 2 (Le paysage entre nature et société) et 4 (Cultures et techniques des sciences du vivant). L'objectif de ces enseignements est de permettre aux étudiants paysagistes d'acquérir des compétences (en pensée et en pratique), dans les domaines de l'écologie, de la transition environnementale. Ces compétences seront mobilisées d'une part dans le cadre de la lecture et compréhension des paysages et d'autre part dans le cadre des ateliers de projet de paysage de l'UE 1 TPPP (Théorie et pratique du projet de paysage). Les enseignements à construire et à coordonner sont de nature interdisciplinaire mais doivent observer la progression pédagogique nécessaire à l'étudiant pour acquérir les compétences « naturalistes » propres aux paysagistes, en matière d'observation du vivant, de transformation et de gestion des milieux.

Le maître de conférences pourra développer ses activités de recherche au sein d'une unité de recherche de l'établissement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Compétences :

L'enseignant recruté devra faire état d'une compétence pédagogique avérée. Il devra montrer une forte capacité à construire une réflexion, sur les savoirs et savoir-faire « naturalistes », relevant du vivant, du végétal ou de l'écologie. Il devra en outre montrer une capacité à construire des situations d'apprentissages sur la base d'une réflexion, d'ordre critique, sur les pratiques professionnelles dans le domaine du projet de paysage. Il devra enfin montrer une forte capacité à articuler expériences de recherche, réflexions pédagogiques et démarches d'apprentissage.

Les principales compétences souhaitées sont les suivantes :

- être en capacité de construire un enseignement étroitement articulé au programme pédagogique de la formation
- être en capacité de produire des connaissances dans le champ de la recherche d'un projet paysager intégrant la question du végétal et du vivant
- être en capacité de faire des liens entre différentes unités d'enseignement, disciplinaires ou interdisciplinaire, de l'écologie, de l'environnement, du paysage...
- être en capacité d'assurer la coordination pédagogique des enseignements "naturalistes" de la formation paysage (UE 4, Culture technique des sciences du vivant et des matérialités) en termes de contenus techniques et théoriques, ainsi qu'en termes d'organisation des sorties de terrain, des travaux dirigés et des évaluations
- avoir une expérience dans la coordination des apports pédagogiques des différents intervenants(es), extérieurs et conférenciers ainsi que dans la gestion des échanges et relations avec les services de scolarité (emploi du temps, participation aux jury, etc.)
- faire preuve d'aptitudes à s'intégrer au sein d'équipes enseignantes constituées, et s'inscrire dans le cadre d'une pédagogie actuellement à l'œuvre.

Expérience :

L'enseignant recruté devra faire état :

- une expérience pédagogique avérée
- une expérience de pratiques professionnelles articulée entre sciences du vivant (botanique, écologie, transition écologique, biodiversité etc.) et projet de paysage.
- d'une expérience de recherche, ou de recherche par la pratique dans le domaine des sciences du vivant et du projet de paysage

2 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Diplôme d'Etat de paysagiste, DPLG, DEP ou titulaire d'un diplôme reconnu par l'État français permettant d'exercer la Profession de paysagiste en France ou d'un diplôme reconnu dans le domaine des sciences du vivant (écologie, botanique, agronomie...)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP Bordeaux

CANDIDATURE

Lien du site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

assane.sow@bordeaux.archi.fr